

N°2024-06/49B

Objet : CONTRAT DE LIVRAISON D'EAU BRUTE EN GROS CONCLU AVEC L'ASA A L'AVAL DE LA RETENUE DE VILLENEUVE DE LA RAHO.

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : François BONNEAU, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 03 juin 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Le 6 novembre 2013, la Communauté de communes Sud Roussillon a conclu avec l'ASA à l'aval de la retenue de Villeneuve-de-la-Raho un marché de fourniture d'eau brute non potable pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018, renouvelable une fois.

La période étant arrivée à terme, il convient de préciser la prise d'effet et la durée d'une nouvelle convention qui court depuis le 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, et renouvelable une fois pour la même durée, sauf dénonciation express d'une ou des parties.

La convention fixe les modalités de calcul de la redevance annuelle ainsi que celles de la révision des tarifs, sur la base d'un volume minimum annuel de 43 500 m³ pour les 8 points de livraison identifiés au 1^{er} janvier 2024.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240610-2024-06-49B-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

